

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1972

22 septembre 2010

SOMMAIRE

A.G.G. S.à r.l.	94635	Retail Properties Investment Trust S.à r.l.	94646
Arteva Europe S.à r.l.	94610	Retail Properties Investment Trust S.à r.l.	94647
Aurio SICAV-FIS	94645	Retail Properties Investment Trust S.à r.l.	94647
Bilfinger Berger Project Development S.à r.l.	94650	Retail Properties Investment Trust S.à r.l.	94647
Chauffage-Sanitaire Schmit Nico Sarl	94641	Second German Property Portfolio S.à r.l.	94642
CORSAIR (Luxembourg) N°5 S.A.	94643	Service Center Schmit Nico S.à r.l.	94649
Crystalrose S.A.	94620	Station Schweig S.à.r.l.	94649
d'MUPPEGAMMELLE s.à.r.l.	94644	Titragest	94621
DuPont Science (Luxembourg) S.à r.l.	94650	Trans-Ana, s.à r.l.	94629
Egerton S.à r.l.	94651	Tweelandenpunt Holding S.A.	94629
eida s.a	94644	Tweelandenpunt Holding S.A.	94620
Enim S.A.	94651	Tweelandenpunt Holding S.A.	94634
Eta-Energie S.à.r.l.	94645	Twin XY S.A.	94634
FINB S.A.	94621	UBP	94636
Forseti Acquisitions S.A.	94645	U.M.I.G. S.A.	94634
Gercomm 2	94647	UMP	94637
German Ground Lease Finance S.A.	94648	Uplace International	94636
HaPaLux S.à r.l.	94648	Uplace Management S.A.	94637
Harsco Metals Luxembourg S.A.	94651	Vault Luxembourg S.A.	94650
Heidenkampsweg	94648	Venus Properties S.à.r.l.	94634
ING LPFE Soparfi C S.à r.l.	94610	Vesta Investments S.A.	94640
Itron Metering Solutions Luxembourg	94641	Vesta Investments S.A.	94641
ITXC IP Holdings	94645	Victor Properties S.à r.l.	94637
Le 5ème élément	94655	Vigeo	94642
Los Rincones S.A.	94610	Vigeo	94642
Maximilian Centre	94646	VILLA CONCEPT COMPANY S.r.l. - Suc- cursale de Luxembourg	94642
MB Capital S.A.	94649	Wallace Invest S.A.	94643
MBE Acquisitions S.A.	94631	Weather Capital Special Purpose 2 S.à.r.l.	94642
Munich x 3	94646	Wells Fargo (Lux) Worldwide Fund	94643
MW Unitexx S.A.	94623	Winch Properties S.à r.l.	94643
NEPTUNE LLC Luxembourg Branch	94649	Wonder-Invest S.A.	94644
New Energie Plein & Fils S.à r.l.	94648	Zouga (1) S.A.	94644
Nile Capital II S.à r.l.	94626		
Nile Capital I S.à r.l.	94637		
Nouvelle D.S.A. - Dépannages et Secours Automobiles S.à r.l.	94629		

ING LPFE Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 87.199.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Référence de publication: 2010104640/10.

(100117955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Arteva Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 316.584.950,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 67.094.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 30 juillet 2010 que le mandat de Ernst & Young Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes n'a pas été renouvelé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerbeg, le 30 juillet 2010.

ATOZ SA

Signature

Référence de publication: 2010104493/15.

(100117638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Los Rincones S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 154.642.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of June.

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Nathalie BEAUX épouse GRIMAL, companies director, domiciled at 14, rue Saint Guillaume, F-75007 Paris (France) here represented by Mrs Sylvie ARPEA, private employee, L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal, by virtue of a proxy given in Paris on June, 10 2010.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited company (société anonyme) under the name of "LOS RINCONES S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg).

It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of the Company (the Board) or, in the case of a Sole Director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary mea-

asures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 4. Corporate objects. The purpose of the Company is the subscription, the taking of participating interest, the financing and holding of interests in whatsoever form, in any Luxembourg and foreign companies, consortium or group of companies as well as the management of the funds at its disposal, the control, the management and the development of its participations.

The Company may in addition guarantee, grant loans or otherwise assist companies in which the Company has a direct or indirect participation or companies being a part of its group.

The purpose of the Company also includes the creation, acquisition, sale, development, operation, use or concession of use, in whatsoever way, of copyrights upon softwares, of patents, factory brands and trademarks, designs or patterns.

Besides, the Company may take, on its personal behalf or on behalf of third parties, any measure and carry out any operation including commercial, industrial and financial transactions as well as any transactions regarding real estate or movable property which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50.000) consisting of five hundred (500) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

The Company' subscribed share capital may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21 below.

Art. 6. Shares. The shares are and remain registered shares.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

It is expressly foreseen that the ownership of each share representative of the subscribed capital may be exercised either in full ownership, or in usufruct and in bare ownership, in this latter case respectively by a shareholder called "usufructuary" and by a shareholder called "bare owner".

The rights attached to the capacity of usufructuary and conferred by each share are the following:

- social rights in their whole,
- voting rights in the shareholders ordinary and extraordinary general meetings,
- rights to dividends,
- preferential rights of subscription of the newly issued shares in case of increase of the share capital.

The rights attached to the capacity of bare owner and conferred by each share are the ones determined by the common law and in particular the rights to the proceeds of the liquidation of the company.

The capacity of usufructuary or of bare ownership will be materialized and established in writing in the shareholder registrar:

- opposite to the name of the usufructuary, the mention usufruct,
- opposite to the name of the bare owner, the mention bare owner.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law. The Company may repurchase its own shares with its available reserves and under the conditions provided by article 49-8 of the law of 1915 as amended by the law of 24 April 1983.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer has to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the Shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting is held on the 3rd Friday of June at 11.30 a.m. at the Company's registered office, or at any other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the annual General Meeting will be held on the next following business day.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (2) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one Shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a Sole Shareholder of the Company (Sole Director). Where the Company has more than one Shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be Shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least 2 (two) new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 5bis of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The Shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") and class B Managers (the "Class B Managers"). A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the statutory auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another Chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature and the causes of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Companies Act 1915. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the Board of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any director A with a director B of the Company or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory auditor(s). The Company's operations are supervised by one or more statutory auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on the December 31 of the same year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of the Companies Act 1915 as it may apply at the time such payment is made.

Art. 20. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 21 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and of the modifying Acts.

Transitory provision

The first business year begins on the date of the formation and ends on 31st of December 2010.

The first annual General Meeting will be held in 2011.

Subscription

The articles of the Company having thus been established, Mrs BEAUX épouse GRIMAL prenamed and represented as aforementioned, hereby declares to subscribe five hundred (500) shares representing the total share capital of the Company.

The shares are paid up by the Shareholder by payment in cash, so that the amount of EUR 50.000.- paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 2,000.-.

Resolutions of the shareholder

The above named party, represented as stated above, representing the whole of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at six (6) directors and that of the statutory auditors at 1 (one).
2. The following persons are appointed as directors for a period to expire after the annual general meeting

Directors - class "A"

- Mrs Gilberte LOVISI épouse BEAUX, Director of Companies, born on 12.07.1929 in Paris, residing 1440 Montevideo (P° 10) 1018 Capital Federal, Buenos-Aires.

- Mrs Nathalie BEAUX épouse GRIMAL, Director of Companies, born on 27.11.1960 in Paris, residing 14, rue Saint Guillaume, F - 75007 Paris.

- Mr Nicolas GRIMAL, Director of companies, born on 13.11.1948 in Libourne (France 33) residing 14, rue Saint Guillaume, F - 75007 Paris

- Mr Constantin PAPADIMITRIOU, Director of companies, born on 22.08.1960 in Athens, residing 12, route du Carré d'Aval, CH-1252 Meinier

- Mr Santiago ALVAREZ de TOLEDO, Director of companies, born on 29.05.1957 in Vigo, Spain, residing 1440 Montevideo (P° 10) 1018 Capital Federal, Buenos-Aires.

Directors - class "B"

- Mr Joseph WINANDY, Administrateur de sociétés, born on 16/02/1946 à Ettelbruck and domicilié 92, rue de l'Horizon, L - 5960 Itzig

3. The CLOVER, a société anonyme, having its registered office in L-4963 Clémency, 8, rue Haute, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B - 149.293, is elected as statutory auditor.

The mandate of the statutory auditor will expire after the Annual Meeting of Shareholders of 2011.

4. The address of the registered office of the Company is at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxy holder and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

The document having been read to the the proxy holder of the above appearing party, the said proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Nathalie BEAUX épouse GRIMAL, administrateur de sociétés, demeurant à F- Paris 75007, 14, rue Saint Guillaume, ici représentée par Madame Sylvie ARPEA, employée privée, L-2449 Luxembourg, 10, Boulevard Royal, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 10 juin 2010.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "LOS RINCONES S.A." (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature commerciale, mobilière, immobilière, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque action sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble,
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit,
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété,

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi. La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-8 de la loi de 1915 telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} vendredi du mois de juin à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Toutefois, si les associés ont qualifiés les Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de chaque catégorie. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe d'un administrateur "A" et d'un administrateur "B" de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s). La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi sur les Sociétés de 1915 au moment où le paiement est effectué.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, la comparante, Madame BEAUX, épouse GRIMAL, prénommée, déclare souscrire les cinq cent dix (500) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de Cinquante Mille euros (EUR 50.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 2.000,-.

Résolutions de l'associé unique

La comparante, préqualifié, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

5. Le nombre d'administrateurs est fixé à six (6) et celui des commissaires à 1 (un).

6. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2011.

Administrateurs - classe A;

- Madame Gilberte LOVISI épouse BEAUX, Administrateur de Sociétés, née le 12.07.1929 in Paris, demeurant 1440 Montevideo (P° 10) 1018 Capital Federai, Buenos-Aires.

- Madame Nathalie BEAUX épouse GRIMAL, administrateur de sociétés, née le 27 novembre 1960 à Paris, demeurant 14, rue Saint Guillaume, F - 75007 Paris 07

- Monsieur Nicolas GRIMAL, administrateur de sociétés, né le 13.11.1948 à Libourne (France 33) demeurant 14, rue Saint Guillaume, F -75007 Paris

- Monsieur Constantin PAPADIMITRIOU, administrateur de sociétés, né le 22.08.1960 à Athènes, demeurant 12, route du Carré d'Aval, CH-1252 MEINIER

- Monsieur Santiago ALVAREZ de TOLEDO, administrateur de sociétés, né le 29.05.1957 à Vigo, Espagne, 29.05.1957 in Vigo, Spain, residing 1440 Montevideo (P° 10) 1018 Capital Federal, Buenos-Aires.

Administrateur - classe "B"

- Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, né le 16/02/1946 à Ettelbruck et demeurant 92, rue de l'Horizon, L - 5960 Itzig.

7. THE CLOVER, une société anonyme ayant son siège social à L-4963 Clémency, 8, rue Haute, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.293 est nommé commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'année 2011.

8. Le siège social de la Société est fixé au 23, avenue de la Porte-Neuve à L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes à Luxembourg, en l'étude de notaire soussigné.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même mandataire et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ARPEA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 juillet 2010. LAC/2010/29234. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 20 juillet 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010106830/550.

(100119854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Tweelandenpunt Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 64.304.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

TWEELANDENPUT HOLDING S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010105125/13.

(100118545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Crystalrose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.351.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-neuf juillet.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Monsieur Giovanni VITTORE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société LIMAFIN S.A., ayant son siège social au 4, rue de l'Eau L1449 Luxembourg,

"le Mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 12 juillet 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1) La société CRYSTALROSE S.A. ayant son siège social au 79, route d'Arlon L-1140 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112351, a été constituée le 19 octobre 2005 par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 446 du 1^{er} mars 2006;

2) Le capital social de la société s'élève à EUR 31.000,-, représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,-(cent euro) chacune, intégralement libérées;

3) Le Mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société CRYSTALROSE S.A.;

4) Le Mandant est propriétaire de la totalité des actions de la société CRYSTALROSE S.A.;

5) Le Mandant, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la société CRYSTALROSE S.A.;

6) Le Mandant approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes, pour la période du 1^{er} janvier 2010 à ce jour;

7) Le Mandant accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour;

8) Le Mandant, en tant que liquidateur, déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, et qu'il est investi de tout l'actif et qu'il prend à sa charge tous passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée, étant, pour autant que de besoin, précisé que l'actif de la société CRYSTALROSE S.A. comprend une participation, à savoir une quote-part de 100% du capital social de la société de droit italien MASTER BOX S.r.l., ayant son siège social à I-37066 Sommacampagna (VR), Via dell'Artigianato n. 94 et inscrite près de la C.C.I.A.A. de Verona R.E.A. n. 344810 et numéro fiscal 03541960237;

9) Les livres et documents de la société CRYSTALROSE S.A. seront conservés pendant une période de 5 ans à Luxembourg, à l'ancien siège social de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré-mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Vittore, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 juillet 2010. Relation: LAC/2010/32840. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010104538/49.

(100117942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Titragest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8211 Mamer, 95, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 103.363.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105120/10.

(100118489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

FINB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.058.

L'an deux mille dix, le vingt-trois juillet.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FINB S.A.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 30 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 521 du 10 mars 2010 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu notaire soussigné, en date du 10 juin 2010, non encore publié au Mémorial.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Annick BRAQUET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Liliane FREICHEL, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange WOLTER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, la scrutatrice et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de Luxembourg à l'Italie, et adoption de la nationalité italienne.
2. Fixation du siège social à I-50056 Montelupo Fiorentino, Via Maremmana no 70.
3. Modification de la dénomination en «FINB Srl».
4. Démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction et décharge.
5. Nomination de l'administrateur et nomination du collège des commissaires.
6. Pouvoirs à conférer à Monsieur Aldo Michele Causarano pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci -avant.
7. Adoption des statuts d'une société à responsabilité limitée selon la législation italienne.
8. Pouvoirs à conférer à Madame Antonella Graziano ou Madame Chantal Mathu ou Madame Céline Bonvalet pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales à Luxembourg à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci- avant et en vue d'accomplir toutes les formalités requises.
9. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège social de la Société en Italie, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera d'exister sous la nationalité italienne.

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la Société en Italie à I –50056 Montelupo Fiorentino, Via Maremmana no 70.

La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en «FINB Srl.».

Troisième résolution:

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de nommer comme administrateur:

- Monsieur Roberto BARTOLOZZI, né le 22 mars 1966 à Empoli, résidant à Via Pulica n° 78 - 50056 Montelupo Fiorentino(Fi).

L'assemblée décide de nommer comme membres du collège des commissaires (Collegio Sindacale):

- Monsieur Andrea MELANI, né à Firenze, le 31 janvier 1961, domicilié à Fiesole (FI), Via Poggio Magherini, 9,

Président

- Monsieur Massimo BARBERI, né à San Remo, le 5 juillet 1964, domicilié à Torno (CO), via Cesare Poggi, 25.

«Sindaco effettivo»

- Monsieur Mario BINI, né à Firenze, le 20 décembre 1940, domicilié à Firenze, Via Villa Demidoff no 65,

«Sindaco effettivo»

Les mandats de l'administrateur et des membres du collège des commissaires viendront à échéance lors de l'assemblée qui approuvera les comptes annuels de 2011.

Cinquième résolution:

L'assemblée décide qu'une assemblée des actionnaires se tiendra devant notaire en Italie pour changer la forme de la Société en une société à responsabilité limitée et pour et pour adopter les nouveaux statuts en langue italienne conformes à la législation italienne.

Un projet des statuts en langue italienne, tels qu'établis par la Société et approuvés par l'Assemblée, est joint en annexe.

Sixième résolution:

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Aldo Michele Causarano pour représenter la Société devant toutes les instances administratives et fiscales en Italie à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci-avant et en vue de l'inscription de la Société par les autorités italiennes compétentes.

Septième résolution:

L'Assemblée confère tous pouvoirs à Madame Antonella Graziano ou Madame Chantal Mathu ou Madame Céline Bonalet pour représenter la société vis à vis des instances administratives et fiscales à Luxembourg à la suite du transfert de siège et du changement de nationalité comme dit ci- avant et en vue d'accomplir toutes les formalités requises, notamment pour faire constater pardevant notaire la réalisation de la condition suspensive ci-après.

Condition suspensive

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités italiennes compétentes.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 3.000.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, L. FREICHEL, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33545. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010104603/96.

(100117832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

MW Unitexx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 138.178.

In the year two thousand and ten, on the second day of July.

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

There appeared:

Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in L-4030 Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard,

Acting in the name and on behalf of the Sole Director of the company «MW Unitexx S.A.», a société anonyme incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office in L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg under section B and number 138.178, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 10 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1269 of 24 May 2008, modified by deed of the prenamed notary on 24 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 449 of 2 March 2010, modified by deed of the undersigned notary on 1st February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 711 of 3 April 2010.

Said representative acts as special representative of the Sole Director of MW Unitexx S.A., prenamed, by virtue of the powers conferred to her by the Resolutions of the Sole Director taken on the 2nd July 2010.

A copy of said Resolutions of the Sole Director, after being initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be formalized together with it with the competent authorities.

The appearing party, acting as mentioned above, requested the notary to state the following:

The société anonyme MW UNITEXX S.A. was incorporated with a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.00), consisting of thirty-one thousand (31,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.00) each, fully paid-up; it was later increased to one million one hundred eighty-eight thousand six hundred eighty-two euros (EUR 1,188,682.00), consisting of one million one hundred eighty-eight thousand six hundred eighty-two (1,188,682) shares having a par value of one euro (EUR 1.00) each. At a shareholders' meeting held on February 1st, 2010, the share capital was again increased to one million eight hundred six thousand eightytwo euro (EUR 1,806,082.00), represented by one million eight hundred six thousand eighty-two (1,806,082) shares having a par nominal value of one euro (EUR 1.00) each. At the same shareholders' meeting, an authorized share capital was fixed to fifty million euro (EUR 50,000,000.00).

The appearing party states that, in its meeting held on the 2nd July 2010, the Sole Director decided to proceed to a share capital increase within the limits of the authorized share capital foreseen in the Articles of Association, as was stated in the resolutions of the Sole Director, as follows:

“Increase of the share capital, within the limits of the authorized share capital, by an amount of two million ninety thousand euro (EUR 2,090,000.00) in order to bring it from its current amount of one million eight hundred six thousand eighty-two euro (EUR 1,806,082.00) to three million eight hundred ninety-six thousand eighty-two euro (EUR 3,896,082.00), by the creation and issuance of two million ninety thousand (2,090,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, having the same rights attached to them as those enjoyed by the old shares.

These new shares will be fully paid up by a contribution in cash, as is proven by the Bank of the Company who issued a certificate evidencing that the amount of two million ninety thousand euro (EUR 2,090,000.00) is blocked for the purposes of the share capital increase on the account of the Company.”

No waiver of preferential subscription rights was noted to be necessary as the new shareholder was the same as the existing shareholder, and the Sole Director stated that all the newly issued shares are fully paid up by Progard Textiles (India) Limited, a company incorporated and existing under the laws of India, having its registered office at 99 Niranjana, Marine Drive, Mumbai 400 002, India, registered with the Companies' Register of Mumbai under number U17121MH1993PLC071979, being the sole shareholder of the Company, by a contribution in cash.

As a consequence of the foregoing and in accordance with article 32-1 al. 4 of the Law on commercial companies, as amended, the appearing party requested the notary to proceed to the amendment of Articles 5.1.1 and 5.2.1 of the Company's Articles of Association, which will from now on have the following wording:

“ **5.1.1.** The Company's issued share capital is set at three million eight hundred ninety-six thousand eighty-two euro (EUR 3,896,082.00), represented by three million eight hundred ninety-six thousand eighty-two (3,896,082) shares having a par nominal value of one euro (EUR 1.00) each.”

“ **5.2.1.** The unissued authorized share capital of the Company is set at forty-seven million nine hundred ten thousand euro (EUR 47,910,000.00) divided into fortyseven million nine hundred ten thousand (47,910,000) shares (not including for the avoidance of doubts the shares already in issue pursuant to article 5.1.1 above) with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.”

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company in relation with the present capital increase, are estimated at two thousand seven hundred euro (€ 2.700,-).

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the french translation:

L'an deux mille dix, le deux juillet.

Pardevant, Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu

Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, Agissant en nom et pour le compte de l'Administrateur unique de la société anonyme «MW Unitexx S.A.», société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 138.178, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1269 du 24 mai 2008, modifiée par acte du même notaire en date du 24 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 449 du 2 mars 2010,

modifiée par acte du notaire instrumentaire en date du 1^{er} février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 711 du 3 avril 2010.

Le mandataire agit en sa qualité de mandataire spécial de l'Administrateur unique de MW UNITEXX S.A., prénommée, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les Résolutions de l'Administrateur unique passées en date du 02 juillet 2010.

Une copie desdites Résolutions de l'Administrateur unique, après avoir été paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La comparante, agissant ès-dites qualités, a prié le notaire soussigné de recueillir les déclarations suivantes:

La société anonyme «MW Unitexx S.A.» a été constituée avec un capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions de un euro (EUR 1,-) chacune, intégralement libérées; le capital a ensuite été porté à un million cent quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-deux euros (EUR 1.188.682,-), représenté par un million cent quatre-vingt-huit mille six cent quatre-vingt-deux (1.188.682) actions de un euro (EUR 1,-) chacune. Lors d'une assemblée des actionnaires tenue en date du 1^{er} février 2010, le montant du capital social a à nouveau été augmenté pour être porté à un million huit cent six mille quatre-vingt-deux euros (EUR 1.806.082,-), représenté par un million huit cent six mille quatre-vingt-deux (1.806.082) actions de un euro (EUR 1,-) chacune. Lors de la même assemblée, un capital autorisé a été fixé à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-).

La comparante déclare que, lors de sa réunion en date du 02 juillet 2010, l'Administrateur unique a décidé de procéder à une augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé stipulé dans les statuts, ainsi qu'il en a été fait état dans les résolutions, comme suit:

«Augmentation du capital social, dans les limites du capital autorisé, à concurrence de deux millions quatre-vingt-dix mille euros (EUR 2.090.000,-) pour le porter de son montant actuel de un million huit cent six mille quatre-vingt-deux euros (EUR 1.806.082,-) à trois millions huit cent quatre-vingt-seize mille quatre-vingt-deux euros (EUR 3.896.082,-), par la création et l'émission de deux millions quatre-vingt-dix mille (2.090.000) nouvelles actions, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Ces nouvelles actions sont intégralement libérées par un apport en cash, ainsi qu'il en est prouvé par le certificat de blocage émis par la banque de la Société, prouvant que le montant de deux millions quatre-vingt-dix mille euros (EUR 2.090.000,-) est bloqué sur le compte de la Société pour les besoins de l'augmentation de capital social.»

Après avoir constaté qu'il n'était pas nécessaire de recevoir de renonciation au droit préférentiel de souscription, le nouvel actionnaire étant identique à l'actionnaire existant, l'Administrateur unique a noté que toutes les actions nouvellement émises étaient souscrites par Progard Textiles (India) Limited, société de droit indien, ayant son siège social au 99 Niranjn, Marine Drive, Mumbai 400 002, Inde, immatriculée auprès du Companies' Register de Mumbai sous le numéro U17121MH1993PLC071979, actionnaire unique de la Société, par un apport en cash.

En conséquence de ce qui précède et conformément à l'article 32-1 al. 4 de la Loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la comparante a requis le notaire instrumentaire de procéder à la modification des articles 5.1.1 et 5.2.1 des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

“ **5.1.1.** La Société a un capital social émis de trois millions huit cent quatre-vingt-seize mille quatre-vingt-deux euros (EUR 3.896.082,-), représenté par trois millions huit cent quatre-vingt-seize mille quatre-vingt-deux (3.896.082) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.”

“ **5.2.1.** Le capital autorisé non émis de la Société est fixé à quarante-sept millions neuf cent dix mille euros (EUR 47.910.000,-) divisé en quarante-sept millions neuf cent dix mille (47.910.000) actions (n'incluant pas, pour éviter tout doute, les actions émises conformément à l'article 5.1.1 ci-dessus) d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune.”

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à deux mille sept cents euros (€ 2.700,-).

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Le Notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, note que à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction en français; à la requête de ladite comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8306. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010104701/136.

(100117689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Nile Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.567.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of July,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Luxor Capital Partners Offshore Master Fund, LP, a Cayman Islands exempted partnership having its registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands and registered under the number 36427, itself represented by its general partner, LCG Holdings, LLC

represented by Etienne de Crépy, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 1, 2010;

Such proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, requested the undersigned notary to record the following:

I. That two hundred and fifty (250) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each of Nile Capital II S.à r.l., a private limited liability (“société à responsabilité limitée”) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, bvd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 153 567, incorporated by a deed enacted in the Cayman Islands, and the articles of association of the Company have been lastly amended by a deed of the undersigned notary on May 18th, 2010, in process of publication in the Mémorial C (the Company), representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. That the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company.

III. That the agenda of the meeting is the amendment of corporate object of the Company and of article 3 of the articles of association of the Company (the Articles), which shall read as follows:

“ Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, and sell notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to sell securities short, utilise leverage and protect the Company against credit risk, currency exchange risk, interest rate risk and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.”

Thereupon, the Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following resolution:

Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate object of the Company and article 3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities,

bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, and sell notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to sell securities short, utilise leverage and protect the Company against credit risk, currency exchange risk, interest rate risk and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.”.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Luxor Capital Partners Offshore Master Fund, LP, une société des îles Caïmans soumise au régime fiscal d'exemption (Cayman Islands exempted partnership) ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, les îles Caïmans et immatriculée sous le numéro 36427, elle-même représentée par son actionnaire commandité LCG Holdings LLC

représentée par Etienne de Crépy, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} juillet 2010;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 50 chacune de Nile Capital II S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Luxembourg, ayant siège social au 65, bvd Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 153 567, constituée aux termes d'un acte dans les îles Caïmans et les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par acte du notaire instrumentant du 18 mai 2010, en cours de publication au Mémorial C (la Société) représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour, reproduits ci-après.

II. la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de la Société.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est la modification de l'objet social de la Société et de l'article 3 des statuts de la Société (les Statuts), qui aura la teneur suivante:

“ Art. 3. Objet.

«3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission et la vente de billet à ordre, obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales et sociétés affiliées. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements ainsi que celles et ceux de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la vente à découvert, l'utilisation d'effet de levier et la protection de la Société contre les risques de crédit, les risques de fluctuations monétaires, les risques de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et transactions en ce qui concerne l'immobilier et les biens meubles qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.»

Sur ce, l'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

“ Art. 3. Objet.

«3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission et la vente de billet à ordre, obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales et sociétés affiliées. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements ainsi que celles et ceux de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la vente à découvert, l'utilisation d'effet de levier et la protection de la Société contre les risques de crédit, les risques de fluctuations monétaires, les risques de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et transactions en ce qui concerne l'immobilier et les biens meubles qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.»

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: De Crépy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8314. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010104704/167.

(100117667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Tweelandenpunt Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 64.304.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

TWEELANDENPUT HOLDING S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010105124/13.

(100118543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Trans-Ana, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 112.983.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105122/10.

(100117845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Nouvelle D.S.A. - Dépannages et Secours Automobiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 85, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 27.956.

L'an deux mil dix, le huit juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Alexandre José FERREIRA DA SILVA, indépendant, né à Serta (Portugal) le 24 avril 1964, demeurant à L-1274 Howald, 85, rue des Bruyères,

ici représenté par Madame Julie DOLL, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 8 juillet 2010.

La procuration prémentionnée restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée NOUVELLE D.S.A. - Dépannages et Secours Automobiles S.à r.l., ayant son siège social à L-1274 Howald/Hesperange, 85, rue des Bruyères, constituée par acte du notaire Alphonse LENTZ, alors de résidence à Rémich, en date du 3 mai 1988, publié au Mémorial C numéro 184 du 7 juillet 1988. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié du 26 juillet 2000, publié au Mémorial C numéro 31 du 17 janvier 2001.

Le dit associé unique, préalablement à l'assemblée générale dont question aux présentes, a déclaré avoir procédé aux cessions de parts dont question ci-après.

Cessions de parts

- Monsieur Alexandre José FERREIRA DA SILVA prénommé et représenté comme dit ci-avant, déclare par les présentes avoir cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date du 7 mai 2010, deux cent cinquante (250) parts sociales de la société «NOUVELLE D.S.A. - Dépannages et Secours Automobiles S.à r.l.» à Monsieur Rufino MACHADO LEITE, chauffeur mécanicien, né à Mafamude/Vila Nova De Gaia, demeurant à L-1272 Luxembourg, 27, rue de Bourgogne, ci-après dénommé le cessionnaire, ici représenté par Madame Julie DOLL prénommée, en vertu d'une procuration datée du 8 juillet 2010, laquelle déclare accepter ladite cession au nom et pour le compte du cessionnaire. La cession de parts a lieu au prix total de vingt sept mille cinq cents euros (27.500.- EUR).

- Monsieur Alexandre José FERREIRA DA SILVA prénommé et représenté comme dit ci-avant, déclare par les présentes avoir cédé et transporté avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date du 7 mai 2010, deux cent cinquante (250) parts sociales de la société «NOUVELLE D.S.A. - Dépannages et Secours Automobiles S.à r.l.» à Monsieur José Augusto TEIXEIRA DE FREITAS, chauffeur mécanicien, né à Refojos De Basto le 12 février 1974, demeurant à L2440 Luxembourg, 120, rue de Rollingergrund, ci-après dénommé le cessionnaire, ici représenté par Madame Julie DOLL

prénommée, en vertu d'une procuration datée du 8 juillet 2010, laquelle déclare accepter ladite cession au nom et pour le compte du cessionnaire. La cession de parts a lieu au prix total de vingt sept mille cinq cents euros (27.500.- EUR).

Les dites procurations resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement. Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. L'entrée en jouissance des parts ainsi cédées a eu lieu le 7 mai 2010, de sorte que les cessionnaires participeront au bénéfice de la société à partir de cette même date.

En conséquence, le cédant confirme avoir mis et avoir subrogé les cessionnaires dans tous ses droits et obligations attachés aux dites parts sociales cédées.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés, présents ou représentés comme dit-est, se réunissent en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés déclarent donner leur accord aux prédites cessions de parts sociales.

Ensuite, Monsieur Alexandre José FERREIRA DA SILVA prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter les cessions de parts sus-mentionnées au nom et pour compte de la société et dispenser les cédants de les faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Deuxième résolution

Les associés décident de nommer

- Monsieur José Augusto TEIXEIRA DE FREITAS, prénommé, et
- Monsieur Rufino MACHADO LEITE, prénommé nouveaux gérants de la Société.

La gérance de la Société est désormais composée de:

- Monsieur Alexandre José FERREIRA DA SILVA,
- Monsieur José Augusto TEIXEIRA DE FREITAS, et
- Monsieur Rufino MACHADO LEITE.

Troisième résolution

Les associés décident que la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Quatrième résolution

Les associés décident de supprimer purement et simplement la désignation de la valeur nominale des parts sociales.

Cinquième résolution

Les associés constatent la conversion automatique du capital social de francs luxembourgeois en euros, c'est ainsi que le capital social a à présent un montant converti de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept cents (12.394,67 €).

Sixième résolution

Suite à ce qui précède, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-sept cents (12.394,67 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale. Les cinq cents (500) parts sociales sont détenues comme suit:

- Monsieur Monsieur Rufino MACHADO LEITE: deux cent cinquante (250) parts sociales,
- Monsieur José Augusto TEIXEIRA DE FREITAS: deux cent cinquante (250) parts sociales.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. DOLL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juillet 2010. Relation: LAC/2010/31249. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Référence de publication: 2010104705/87.

(100117895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

MBE Acquisitions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.397.

L'an deux mille dix, le cinq juillet.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des membres de la société anonyme "MBE Acquisitions S.A.", établie et ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 99, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136397, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 683 du 19 mars 2008.

L'acte de constitution rectifié a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 930 du 15 avril 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Béatriz DOS SANTOS, employée demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Eric Peter ISAAC, administrateur de sociétés, demeurant à L-5335 Moutfort, 4, Gappenhiehl.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire.
2. Nomination de Monsieur Eric ISAAC, qualifié ci-après, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société.
4. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, avec effet immédiat, de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Eric Peter ISAAC, administrateur de sociétés, né à Johannesburg, (Afrique du Sud), le 1^{er} février 1942, demeurant à L-5335 Moutfort, 4, Gappenhiehl, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour. L'assemblée renonce à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connu dus notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten, on the fifth day of July.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of members of the public limited company "MBE Acquisitions S.A.", established and having its registered office in L-1661 Luxembourg, 99, Grand-Rue, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 136397, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 28th of December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 683 of the 19th of March 2007.

The rectified incorporation deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 930 of the 15th of April 2008.

The meeting is presided by Mrs Béatriz DOS SANTOS, employee residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Eric Peter ISAAC, Company director, residing at L-5335 Moutfort, 4, Gappenhiehl.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Mr. Eric ISAAC, named hereafter, as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the directors and the auditor of the Company for the performance of their respective mandates.
5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides, with immediate effect, to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The meeting decides to appoint Mr. Eric Peter ISAAC, director of companies, born in Johannesburg, (South Africa), on the 1st of February 1942, residing in L-5335 Moutfort, 4, Gappenhiehl, as liquidator (the "Liquidator") (liquidateur) of the Company.

Third resolution

The meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The meeting decides to grant a full discharge to the directors and the auditor for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks French and English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

Signé: B. DOS SANTOS, E.P. ISAAC - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2010. Relation GRE/2010/2416. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Junglinster, le 30 juillet 2010.

Référence de publication: 2010104688/160.

(100117803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Tweelandenpunt Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 64.304.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

TWEELANDENPUT HOLDING S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010105126/13.

(100118556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Venus Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.570.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010105136/13.

(100118437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Twin XY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 136.010.

Les comptes annuels audités au 31/12/2009 de la société, Société à responsabilité limitée, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105127/11.

(100118523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

U.M.I.G. S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 33.626.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2010105128/12.

(100118085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

A.G.G. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3260 Bettembourg, 182, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 154.649.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Antonio Manuel DA SILVA CARVALHO, indépendant, né à Girabolhos/Seia, Portugal, le 29 septembre 1975, demeurant à L-3429 Dudelange, 93, route de Burange,

2- Monsieur Guido BALDINELLI, employé privé, né à Esch/Alzette, le 13 mai 1966, demeurant à L-4689 Differdange, 21, rue d'Ahlen,

3.- Monsieur Gilles HENRIQUES, employé privé, né à Pétange, le 27 décembre 1971, demeurant à L-4824 Rodange, 7, rue des Jardins.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de A.G.G. S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé à Bettembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

Art. 3. La société a pour objet l'achat et la vente d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, ainsi que la promotion immobilière.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (€ 125.-) chacune.

Art. 6. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de vente de parts à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir du refus de cession à des non-associés.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part social et les copropriétaires d'une part sociale devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre de l'an deux mil dix.

Souscription:

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

Monsieur Antonio DA SILVA CARVALHO,	34
Monsieur Guido BALDINELLI,	33
Monsieur Gilles HENRIQUES,	33
TOTAL: cent parts sociales:	100

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 1.100.-

Assemblée générale extraordinaire

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- 2.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Antonio Manuel DA SILVA CARVALHO, né à GirabolhosSeia, Portugal, le 29 septembre 1975, demeurant à L-3429 Dudelange, 93, route de Burange,
- 3.- Sont nommés gérants administratifs de la société pour une durée indéterminée:
 - a) Monsieur Guido BALDINELLI, né à Esch/Alzette, le 13 mai 1966, demeurant à L-4689 Differdange, 21, rue d'Ahlen,
 - b) Monsieur Gilles HENRIQUES, né à Pétange, le 27 décembre 1971, demeurant à L-4824 Rodange, 7, rue des Jardins.
- 4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique pour tous montants ne dépassant pas 15.000.- €. Pour tous montants dépassant cette somme les signatures conjointes du gérant-technique et de l'un des gérants-administratifs sont requises.
- 5.- L'adresse du siège social est fixée au L-3260 Bettembourg, 182, route de Mondorf.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, il ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Da Silva Carvalho, Baldinelli, Henriques, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2010. Relation: EAC/2010/9183. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Differdange, le 3 août 2010.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2010106698/85.

(100120000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Uplace International, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 123.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UPLACE INTERNATIONAL

Bart Verhaeghe / Luc Verelst

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010105129/12.

(100117994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

UBP, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 146.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBP

Bart Verhaeghe / Luc Verelst

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010105130/12.

(100118001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

UMP, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 146.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UMP

Bart Verhaeghe / Luc Verelst

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010105131/12.

(100117992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Uplace Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 118.203.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UPLACE MANAGEMENT S.A.

Bart Verhaeghe / Luc Verelst

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010105133/12.

(100117993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Victor Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.846.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2010105137/13.

(100118393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Nile Capital I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.205.

In the year two thousand and ten, on the seventh day of July,

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Luxor Capital Partners, LP, a US limited partnership having its registered office at 10153 New York (United States of America), 767, Fifth Avenue, 19th floor, and registered with the NYS Department of State Division of Corporations under number 041222000614 acting through its general partner, LCG Holdings LLC,

represented by Etienne de Crépy, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 1, 2010;

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, requested the undersigned notary to record the following:

I. that two hundred and fifty (250) shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50) each of Nile Capital I S.à r.l., a private limited liability (“société à responsabilité limitée”) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, bvd Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 150 205, incorporated by a deed of the undersigned notary on 02 December 2009, published in the “Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations” number 163 dated 26 January 2010, the articles of association of the Company have been lastly amended by a deed of the undersigned notary on 30 December 2009, published in the “Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations” number 460 dated March 3rd, 2010 (the Company) representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. That the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company.

III. That the agenda of the meeting is the amendment of corporate object of the Company and of article 3 of the articles of association of the Company (the Articles), which shall read as follows:

“ Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, and sell notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to sell securities short, utilise leverage and protect the Company against credit risk, currency exchange risk, interest rate risk and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.”.

Thereupon, the Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following resolution:

Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate object of the Company and article 3 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, and sell notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to sell securities short, utilise leverage and protect the Company against credit risk, currency exchange risk, interest rate risk and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favor or relate to its object.”.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sept juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Luxor Capital Partners, LP, une société en commandite de droit américain, avec siège social à 10153 New York (Etats-Unis d'Amérique), 767, Fifth Avenue, 19^{ème} étage, immatriculée auprès du "NYS Department of State Division of Corporations" sous le numéro 041222000614, agissant par représentée par son actionnaire commandité LCG Holdings LLC et

représentée par Etienne de Crépy, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} juillet 2010;

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 50 chacune de Nile Capital I S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Luxembourg, ayant siège social au 65, bvd Grande-Duchesse Charlotte, L1331 Luxembourg, et immatriculée auprès du registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 150 205, constituée par acte notarié du notaire instrumentant, en date du 02 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 163 du 26 janvier 2010 et les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par acte du notaire instrumentant le 30 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 460 du 03 mars 2010 (la Société) représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut statuer sur les points à l'ordre du jour, reproduits ci-après.

II. la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de la Société.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est la modification de l'objet social de la Société et de l'article 3 des statuts de la Société (les Statuts), qui aura la teneur suivante:

“ Art. 3. Objet.

«3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission et la vente de billet à ordre, obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales et sociétés affiliées. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements ainsi que celles et ceux de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la vente à découvert, l'utilisation d'effet de levier et la protection de la Société contre les risques de crédit, les risques de fluctuations monétaires, les risques de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et transactions en ce qui concerne l'immobilier et les biens meubles qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.»

Sur ce, l'Associé Unique a prié le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

“ Art. 3. Objet.

«3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission et la vente de billet à ordre, obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales et sociétés affiliées. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements ainsi que celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la vente à découvert, l'utilisation d'effet de levier et la protection de la Société contre les risques de crédit, les risques de fluctuations monétaires, les risques de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et transactions en ce qui concerne l'immobilier et les biens meubles qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.»

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: De Crépy, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 juillet 2010. Relation: EAC/2010/8315. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010104703/170.

(100117666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Vesta Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.711.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010105145/10.

(100118011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Chauffage-Sanitaire Schmit Nico Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9835 Hoscheid-Dickt, 31, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 104.594.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30/07/2010.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010105205/17.

(100117388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Vesta Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 109.711.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010105146/10.

(100118012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

ITRON Metering Solutions Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.201.358,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.472.

Extract of the resolutions taken by the Sole Shareholder's resolution dated July 6th, 2010

- Mr. Malcolm Unsworth resigned from his mandate as Class A Manager with effect as of July 5th, 2010;
- Mr. David Arkley, born on November 22nd, 1967 in UTAH, USA, having his professional address at 480, Avenue Louise, 1050 Brussels, Belgium, is appointed as Class A Manager in his replacement, His mandate will be unlimited.
- The company shall be bound by the joint signature of at least on Class A Manager and on Class B Manager.

Certified true

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 6 juillet 2010.

- Monsieur Malcolm Unsworth a démissionné de son mandat de gérant de Catégorie A avec effet au 5 juillet 2010;
- Monsieur David Arkley, né le 22 novembre 1967, dans l'UTAH, Etats-Unis, ayant son adresse professionnelle au 480, Avenue Louise, 1050 Bruxelles, Belgique, est nommé en tant que gérant de Catégorie A en son remplacement, Son mandat aura une durée illimitée.
- La société est liée par la signature conjointe d'au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B.

Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Certifié conforme,

Pour ITRON METERING SOLUTION LUXEMBOURG SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010105921/24.

(100117948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Vigeo, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 94.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010105148/10.

(100117973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Vigeo, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 94.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010105149/10.

(100117974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Second German Property Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 14.375.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 113.706.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 juillet 2010

Est nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, gérant de catégorie A démissionnaire en date du 9 juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 21 juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010105161/14.

(100112523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2010.

VILLA CONCEPT COMPANY S.r.l. - Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**Capital social: EUR 15.600,00.**

R.C.S. Luxembourg B 154.068.

(Société mère: Villa Concept Company Srl)

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009, comptes de la société mère, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010105152/13.

(100118579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Weather Capital Special Purpose 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 135.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Weather Capital Special Purpose 2 Sarl
SGG S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2010105153/13.

(100117761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Wells Fargo (Lux) Worldwide Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.479.

Le bilan de la Société au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour WELLS FARGO (LUX) WORLDWIDE FUND
The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.
Signature / Luc Bieber

Référence de publication: 2010105154/13.

(100118254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

CORSAIR (Luxembourg) N°5 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 90.443.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 22 juillet 2010:

- Le mandat de Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mme. Rachel Aguirre prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Pour le conseil d'administration
Signatures

Référence de publication: 2010105214/15.

(100117085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Winch Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.460.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Luxembourg Corporation Company SA
Signatures

Référence de publication: 2010105155/13.

(100118404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Wallace Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 28.068.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2010105157/12.

(100118087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Wonder-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 77.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010105159/12.

(100118262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Zouga (1) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 92.803.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010105160/12.

(100118095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

d'MUPPEGAMMELLE s.àr.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9673 Oberwampach, Maison 112.

R.C.S. Luxembourg B 145.147.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 2010

L'associé unique décide de transférer le siège social de L-9960 Hoffelt, 89, Maison à L-9673 Oberwampach, 112, Maison.

Hoffelt, le 1^{er} juillet 2010.

Wiltgen Carole

Associé unique

Référence de publication: 2010105168/12.

(100117219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

eida s.a, Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 113.986.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29.07.2010.

Fiduciaire interrégionale s.a.

FIDUCIAIRE COMPTABLE

14, Haaptstrooss - L-8720 Rippweiler

Signature

Référence de publication: 2010105169/14.

(100116487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Aurio SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 136.482.

Les comptes annuels consolidé au 31. Dezember 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M.M. Warburg-LuxInvest S.A.

Signature

Administration centrale de l'OPC

Référence de publication: 2010105174/13.

(100116549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

ITXC IP Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 100.682.

Extrait de la décision de l'associé en date du 23 juillet 2010

L'associé unique décide de transférer le siège de la société de 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg vers son nouveau siège 63-65, rue de Merl in L-2146 Luxembourg, avec effet au 1^{er} août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ITXC IP HOLDINGS

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010105261/15.

(100116786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Eta-Energie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9835 Hoscheid-Dickt, 31, Haaptstroos.
R.C.S. Luxembourg B 135.345.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30/07/2010.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010105230/17.

(100117396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Forseti Acquisitions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 111.518.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la Société tenue en date du 15 juin 2010 que les actionnaires de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Franz-Josef Glauben, ayant son adresse professionnelle au 26 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur de la Société et ce avec effet au 6 Mai 2010;

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Peter Diehl

Administrateur

Référence de publication: 2010105234/15.

(100117412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Maximilian Centre, Société Anonyme.

Capital social: EUR 7.775.807,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 126.765.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique Du 31 mars 2010

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Edward Finnarr O'Connell, né le 4 mars 1970 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, Administrateur de type A de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée de 5 ans.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Andreia Machado.

Référence de publication: 2010105280/14.

(100117273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Munich x 3, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.239.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique Du 31 mars 2010

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Edward Finnarr O'Connell, né le 4 mars 1970 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, Administrateur de type A de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée de 5 ans.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Andreia Machado.

Référence de publication: 2010105281/14.

(100117278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Retail Properties Investment Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.464.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 28 juillet 2010 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Gérant;
2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 50 rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, Gérant;
3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Gérant; est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010105331/17.

(100117184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Retail Properties Investment Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.464.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 29 juillet 2010 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Gérant;
 2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 50 rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, Gérant;
 3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010105332/17.

(100117184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Retail Properties Investment Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.464.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 30 juillet 2010 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Gérant;
 2. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement à 50 rue des Sept-Arpents, L-1139 Luxembourg, Gérant;
 3. Monsieur Michael CHIDIAC, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Gérant;
- est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010105333/17.

(100117184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Gercomm 2, Société Anonyme.**Capital social: EUR 1.374.700,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.962.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique Du 30 juin 2010

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Edward Finnarr O'Connell, né le 4 mars 1970 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, Administrateur de type A de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée de 5 ans.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

Andreia Machado.

Référence de publication: 2010105242/14.

(100117406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

German Ground Lease Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 112.222.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 26 juillet 2010:

- Le mandat de Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.
- Le nouveau mandat de Mme. Rachel Aguirre prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 26 juillet 2010.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2010105243/15.

(100116769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

HaPaLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 37, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 108.939.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010105252/10.

(100116574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Heidenkampsweg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.563.900,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 119.043.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique Du 31 mars 2010

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer Edward Finnbarr O'Connell, né le 4 mars 1970 à Dublin, Irlande, avec adresse professionnelle au 9, Merrion Square, Dublin 2, Irlande, Gérant de type A de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée de 5 ans.
Luxembourg, le 29 juillet 2010. Andreia Machado.

Référence de publication: 2010105253/13.

(100117269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

New Energie Plein & Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9466 Weiler, 7A, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 146.638.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30/07/2010.

Pour la société

C.F.N. GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010105293/17.

(100117403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

NEPTUNE LLC Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 118.662.

Il est porté à la connaissance que Steven Lipiner a été nommé le 16 juillet 2010, comme membre du comité de gestion de la société mère de la Succursale Neptune LLC, une société à responsabilité de droit de l'Etat du Delaware (USA), enregistrée conformément aux lois de l'Etat du Delaware sous le numéro d'identification 291 4841 et ayant son siège social à Corporation Service Company, sis 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle (USA).

Luxembourg, le 26 juillet 2010.
Pour extrait conforme
Alex SCHMITT
Mandataire

Référence de publication: 2010105292/15.

(100117040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

MB Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 114.660.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 29 juillet 2010:

- Le mandat de Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.
- Le mandat de Mme. Rachel Aguirre prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.
Pour le conseil d'administration
Signature

Référence de publication: 2010105287/15.

(100117081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Service Center Schmit Nico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9835 Hoscheid-Dickt, 31, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 98.415.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30/07/2010.
Pour la société
C.F.N. GESTION S.A.
20, Esplanade - L-9227 Diekirch
Adresse postale:
B.P. 80 - L-9201 Diekirch
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010105338/17.

(100117383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Station Schweig S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 95.792.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 14 juillet 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné, en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité limitée STATION SCHWEIG S.à r.l., établie et ayant son siège

social à L-9806 HOSINGEN, 6 rue Principale, de fait inconnue à cette adresse, alors que le siège de la société a été dénoncé avec effet au 13 novembre 2009, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 95792.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur le Juge WIRTH Jean-Claude et liquidateur Maître GONNER Jean-Luc, avocat à la Cour, demeurant à DIEKIRCH.

Pour extrait conforme
Me Jean-Luc GONNER
Le liquidateur

Référence de publication: 2010105350/17.

(100116713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Vault Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 104.145.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 14 juillet 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a ordonné, en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société anonyme VAULT LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège social à L-9709 CLERVAUX, 7 route de Marnach, de fait inconnu à cette adresse, alors que le siège de la société a été dénoncé avec effet au 03 janvier 2010, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 104145.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur le Juge WIRTH Jean-Claude et liquidateur Maître GONNER Jean-Luc, avocat à la Cour, demeurant à DIEKIRCH.

Pour extrait conforme
Me Jean-Luc GONNER
Le liquidateur

Référence de publication: 2010105361/17.

(100116716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Bilfinger Berger Project Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 132.333.

—
Extrait de la décision de l'associé unique de la société adoptée le 26 juillet 2010

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Madame Dagmar Rehm, domiciliée à Weissdornweg 107, 63225 Langen, Allemagne en qualité de nouveau gérant de la Société à compter du 26 juillet 2010 pour une durée indéterminée.

Ainsi, le conseil de gérance de la Société se compose de Madame Dagmar Rehm, Messieurs Nick Dawson et Dirk Söhngen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bilfinger Berger Project Development S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010105885/17.

(100117950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

DuPont Science (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2984 Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 106.006.

—
EXTRAIT

1. M. Jan Bergman a démissionné en tant que gérant le 12 octobre 2007.

2. En date du 12 novembre 2009, l'assemblée générale des associés de la Société a modifié le mandat de gérant de Paul Steffes de façon à être de durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010105897/16.

(100117779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Egerton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 106.369.

Extrait de l'Assemblée générale annuelle des associés en date du 30 juin 2010:

- Renouvellement des mandats des gérants de Monsieur Ian GALLIENNE et de Monsieur Xavier LIKIN, avec effet immédiat.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2010.

Richard BREKELMANS

Mandataire

Référence de publication: 2010105903/16.

(100117783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Harsco Metals Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4503 Differdange, Chantier ProfilArbed.

R.C.S. Luxembourg B 29.281.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire de la Société du 19 juillet 2010, que le mandat de PricewaterhouseCoopers, établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65.477, comme réviseur d'entreprises a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle ordinaire de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010105918/16.

(100117771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.

Enim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.676.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de l'établissement de droit du Liechtenstein «ENIM S.A.», c/o Administrat Anstalt, ayant son siège à 9495 TRIESEN, (Liechtenstein), constituée en date du 2 avril 2009, inscrite au "Öffentlichkeitsregister Liechtenstein – Hauptregister" sous le numéro 0002.317.090-7.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Laurence BARDELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Muriel TRAP, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Marylin KRECKE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Transfert du siège social de Triesen (Liechtenstein) à L1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie (Grand-Duché de Luxembourg), transformation de l'établissement en société anonyme et adoption par la société de la nationalité luxembourgeoise.

2) Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier, organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissemments afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays»

3) Refonte des statuts de la société pour les adapter à la législation luxembourgeoise.

4) Nomination des membres du conseil d'administration.

5) Nomination d'un commissaire aux comptes.

6) Fixation de la durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

7) Fixation de l'adresse de la société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate le transfert du siège social, statutaire et administratif de l'établissement de 9495 Triesen (Liechtenstein) à L1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie et décide d'adopter la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois.

Par cette transformation de l'établissement en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée. La société anonyme est la continuation de l'établissement tel qu'il a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Est annexée aux présentes, une copie d'une Assemblée Générale du 26 mai 2010, tenue à Triesen et décidant le transfert du siège social, ainsi qu'un rapport du réviseur d'entreprises Monsieur Gerhard Nellinger, daté du 12 juillet 2010 dont les conclusions sont établies comme suit:

"Conclusions

1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. La rémunération attribuée en contrepartie des apports est juste et équitable.

3. La valeur de l'apport d'un montant de 100.000,-CHF représenté par la susdite valeur de la «Aktiengesellschaft» est au moins égale au montant du capital de 100.000,-CHF de la société anonyme ENIM S.A.

Ainsi qu'un extrait du registre de commerce daté du 15 juin 2010 du «Öffentlichkeitsregister Liechtenstein – Hauptregister», ainsi qu'une «VERFÜGUNG» au 26 mai 2010 signée par les administrateurs et un rapport du réviseur d'entreprise luxembourgeois.

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société qui sera dorénavant libellé comme suit:

"La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier, organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays"

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "ENIM SA".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier, organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La Société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers, dans tout le territoire mondial, et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre et consentir toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces emprunts, concours, prêts ou avances.

La société peut ouvrir des succursales à l'intérieur ou à l'extérieur du pays"

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à 100.000.-CHF (cent mille francs suisse), divisé en 100 (cent) actions de 1.000.-CHF (mille francs suisse) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2010.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2011.

Quatrième résolution

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).
- 2) Sont nommés administrateurs de la société:

- Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie;
- Monsieur Riccardo MORALDI est également nommé président du Conseil d'administration;
- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, née à Ortona (Italie), le 1^{er} juillet 1974, demeurant professionnellement à L1510 Luxembourg, 40, avenue de la Faïencerie.
- Monsieur Pier Luigi RUGGERI, administrateur de sociétés, né le 25 février 1936 à Paradiso (Suisse) et demeurant Via Ruvigliana 23, 6900 Lugano (Suisse).

Cinquième résolution

Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un (1).

Est nommée commissaire aux comptes de la société:

La société SER.COM Sàrl, ayant son siège social à L-1227 Luxembourg, 3 rue Belle Vue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.942.

Sixième résolution

Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social de la société à L1510 Luxembourg, 38, Avenue de la Faïencerie.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille cinq cents euros (1.500.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Bardelli, M. Trap, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 août 2010. Relation: LAC/2010/34503. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2010.

Référence de publication: 2010107052/213.

(100120589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Le 5ème élément, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 144.853.

L'an deux mille dix, le vingt-six juillet.

Pardevant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

S'est réunie l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme "Le 5^{ème} élément" avec siège social à L - 9991 Weiswampach, 2, Am Hock, RCS B 144.853,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 05 février 2009, publiée au Mémorial C No 572 du 16 mars 2009.

L'assemblée choisit comme président Monsieur Detlef XHONNEUX, expert-fiscal, demeurant à L - 8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort.

L'assemblée choisit comme secrétaire Madame Danielle GEIBEN, clerc de notaire, demeurant à L - 9764 Marnach, 3, op der Heed.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cindy NICOLAS, clerc de notaire, demeurant à L - 9808 Hosingen, 23, rue Knupp.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant sera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

II.- Qu'il résulte de la liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à la présente assemblée qui en conséquence, est régulièrement constituée et peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour ci-après reproduit sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Augmentation du capital social à concurrence de DEUX CENT DIX-NEUF MILLE EUROS (219.000.-€) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.-€) à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000.-€) avec émission de deux mille quatre cents (2.400) actions nouvelles sans valeur nominale et libération en espèces.

3.- Modification subséquente de l'article 5 al.1. des statuts.

4.- Attribution des nouvelles actions ainsi libérées.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

La valeur nominale des actions est supprimée.

Deuxième résolution

Le capital est augmenté à concurrence de DEUX CENT DIX-NEUF MILLE EUROS (219.000.-€) pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.-€) à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000.-) avec émission de deux mille quatre (2.400) actions nouvelles sans valeur nominale.

Le montant de DEUX CENT DIX-NEUF MILLE EUROS (219.000.-€) a été intégralement libéré en espèces par les actionnaires au prorata de leur participation dans la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'article 5 al. 1. des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Al. 1.** Le capital social est fixé à DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (250.000.-€) représenté par DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500) actions sans valeur nominale.

Quatrième et Dernière résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'attribuer les actions nouvelles ainsi émises comme suit:

1.- David VAN DE SANDE, kinésithérapeute, demeurant à B - 4950 Robertville, 23a, route des Bains six cents actions	600
2.- Frédéric VAN DE SANDE, kinésithérapeute, demeurant à B - 4960 Malmedy, 12, route de Chôdes, six cents actions	600
3.- Marita NEISSEN, kinésithérapeute, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, 57A, Aldringen, six cents actions	600
4.- Liane METTENDORFF, kinésithérapeute, demeurant à L - 9765 Mecher, maison 1a six cents actions	600

Frais

Les frais du présent acte sont évalués à 1.200.- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 16.15 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Xhonneux, D. Geiben, C. Nicolas, Martine Weinandy.

Enregistré à Clervaux, le 27 juillet 2010. Relation: CLE/2010/738. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre aux firmes.

Clervaux, le 28 juillet 2010.

Martine WEINANDY

Référence de publication: 2010107341/71.

(100117785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2010.